

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Caisse noire de l'UIMM-Medef

# **59 jours que l'enquête judiciaire UIMM-Medef devrait etre ouverte**

- Social - Scandale de l'UIMM-Medef -

Date de mise en ligne : jeudi 22 novembre 2007

---

Démocratie & Socialisme

---

**"Laurence Parisot (Medef) préconise de supprimer la durée légale du travail" (cf ci dessous La Tribune). Et les 600 millions d'euros liquide qu'est ce qu'elle en fait pendant ce temps là ? Elle va payer avec, les députés pour qu'ils votent cela ?**

Comment cette femme et sa bande organisée qui trafique 2 millions de caisse noire anti grève, d'argent "sale" comme elle le reconnaît, Pourquoi ne sont ils pas sous examen et en préventive pour les empêcher de continuer à nuire, à trafiquer, à corrompre, à blanchir leurs fonds.

Voilà Mme Parisot qui continue, sans gêne, sans honte, à prendre la parole, qui veut détruire un siècle d'histoire sociale. Même en Corée du sud, ils sont passés d'une durée légale du travail de 55 h à 40 h dans les dernières 25 années de lutte.

Elle veut supprimer toute durée légale du travail, donc tout Smic qui y est lié, toute grille salariale qui y est liée, toute notion de temps partiel, qui y est liée, toutes les heures supplémentaires qui y sont liées...

Il y a une durée légale du travail dans la majorité des pays de l'UE 27. En France depuis le rapport du dr Willermé en 1848, on est passés de la journée de 14 h à 12 h à 10 h, la conquête des 3x8 et les 40 h en 36, les 39 h en 82, les 35 h en 2002... On a diminué la durée du travail, augmenté la productivité, et augmenté les salaires ? Tout en 70 ans, pourquoi reculer alors que la France est si riche et les salaires si bas...

"Arrière toute", "retour au XIXe siècle" dit la femme qui couvre le trafic de l'argent liquide, qui ne veut pas dire ou il va, la patronne de l'omerta ; celle qui paie ses locaux sur le compte de la médecine du travail (lire le Canard enchaîné de mercredi 21) (sans que toute la presse de ce pays ne crie au scandale) ; celle qui ne veut plus d'état de droit dans l'entreprise...

Mais dans quelle république bananière sommes-nous ?

Cela fait J + 59 jours que l'enquête préliminaire est publique et Mme Dati n'a toujours pas ouvert d'enquête judiciaire envers Mme Parisot, Gautier-Sauvagnac et leurs complices qui "savaient beaucoup inconsciemment", se sentent "salis" mais ne font décidément rien pour se laver...

---

Economie / France

La Tribune.fr - 21/11/07 à 15:25

## **Laurence Parisot (Medef) préconise de supprimer la durée légale du travail**

La présidente du Medef reconnaît la réalité du problème du pouvoir d'achat. Et propose de mettre sur la table la question de la suppression de la durée légale du travail.

Alors que Nicolas Sarkozy devrait intervenir très bientôt sur le thème du pouvoir d'achat, argument fort de sa campagne présidentielle, Laurence Parisot, présidente du Medef, a reconnu ce mercredi que ce problème de pouvoir

d'achat était réel. "C'est vrai qu'il y a un problème de pouvoir d'achat (...) c'est un ressenti totalement objectif", a-t-elle jugé devant l'Association des journalistes économiques et financiers.

Pour Laurence Parisot, "le pouvoir d'achat est une résultante d'une croissance au niveau minimum". "Donc, la vraie question n'est pas : 'comment je contribue à ce qu'il y ait plus de pouvoir d'achat ?', mais : 'comment je contribue à ce qu'il y ait plus de croissance ?' ", a-t-elle exposé. "Pour moi, il y a deux axes principaux à travailler : comment on fait pour baisser les prélèvements obligatoires sur les entreprises, c'est prioritaire, et deuxième chose, n'est-il pas temps d'aller plus loin sur la question de la durée du travail ?".

"Je me demande s'il ne faut pas accepter de mettre sur la table la question de la suppression de la durée légale du travail", s'est-elle interrogée publiquement. "Tout le monde voyait bien que le mécanisme des heures supplémentaires n'est pas suffisant". Les dispositifs permettant déjà aux entreprises de travailler au-delà de 35 heures par semaine sont "rébarbatifs" et l'utilisation du contingent d'heures supplémentaires autorisées (220 heures/an) est "très lourd car il supposait des négociations de branche", a-t-elle ajouté.

"Ma préconisation, c'est de rendre les choses beaucoup plus simples en balayant tous ces mécanismes très complexes, et en revenant à la détermination du seuil de déclenchement des heures supplémentaires, branche par branche, ou entreprise par entreprise", a-t-elle poursuivi.

Laurence Parisot a indiqué par ailleurs ne pas savoir ce que le président de la République pourrait annoncer de manière imminente pour le pouvoir d'achat. "Je sais autour de quoi certains ministres réfléchissent depuis quelques temps et la question de la durée du travail est un axe de réflexion", a-t-elle dit.

latribune.fr